Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Avicole-cunicole » du 26/10/2017 – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Avicole et Cunicole du 26/10/2017 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Séverine Clavie et Catherine Colot
Date de publication	Mars 2018
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – annexe 1 Synthèse intervention Philippe Houdart (gestion de la crise du fipronil) – annexe 2 Synthèse intervention Philippe Houdart (état de la situation-Influenza Aviaire) – annexe 3

II. Ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance
2. Validation de l'Ordre du jour
3. Validation du procès-verbal de l'Assemblée sectorielle précédente : http://www.collegedesproducteurs.be/site/index.php/publications/pv-as-coll
4. **Actualité :** la gestion de la crise du fipronil. Intervention de l'AFSCA (Intervention de Philippe Houdart. Directeur Prévention et Gestion des Crises)
5. **Promotion :** actions effectuées en 2017 et avis sur le plan d'action 2018. Intervention de Sabine Solvyns (Elevage-APAQ-W)
6. **Influenza aviaire :** état de la situation (intervention de Philippe Houdart)
7. **Plan de développement stratégique et opérationnel :** actions identifiées
8. Divers

III. Désignation d'un Président de séance

Benoît Keller, membre suppléant au Collège des Producteurs, est proposé comme président de séance.

IV. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé sans remarques particulières.

V. Validation du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de l'assemblée sectorielle du 20 avril 2017 est approuvé sans remarques particulières.

VI. La gestion de la crise du Fipronil. Intervention de l'AFSCA.

Monsieur Houdart Philippe, Directeur de la cellule de prévention et gestion des crises à l'AFSCA, prend la parole pour présenter un état des lieux de la problématique du fipronil. La synthèse de son exposé est disponible en annexe 2 de ce procès-verbal. La présentation power point est présente à la fin du PV.

Ph. Houdart rappelle que les animaux de 35 exploitations ont été jusqu'à présent euthanasiés en Belgique, soit 1,5 millions de poules abattues, auxquels il est nécessaire d'ajouter 400 000 poulettes. L'AFSCA a encouragé l'euthanasie des volailles dans les exploitations qui ne parvenaient pas à se débarrasser du fipronil, en prenant en charge les coûts d'élimination, ce, avec un délai de maximum 11 semaines après le blocage de l'exploitation.

Deux exploitations sont encore bloquées à cette date et les analyses ne sont pas très encourageantes.

Pour le nettoyage et la désinfection, 4 passages sont au moins nécessaires, à partir d'un protocole testé dans 3 ou 4 exploitations.

En termes d'indemnisations, des réserves sont encore à prendre. Le cadre légal belge sera prêt fin de cette année, mais le feu vert de la Commission Européenne doit être obtenu, car il s'agit d'aides d'état. Si ce feu vert est obtenu, l'éleveur aura jusqu'au 30 avril pour introduire son dossier.

Les factures d'euthanasie ne seront pas à charge des éleveurs. C'est prévu. Les factures de destruction des œufs sont encore à charge des éleveurs, mais l'AFCSA est en train de voir si elle peut les prendre en charge moyennant une ristourne (à partir d'une facture globale) par Rendac aux éleveurs qui auraient déjà payés.

Les compensations possibles concerneront notamment, les analyses effectuées, le nettoyage, les animaux abattus (sur base de la grille d'évaluation du fonds sanitaire), les œufs détruits, les œufs non écoulés, la non-utilisation de l'infrastructure.

Aux Pays-Bas, 200 exploitations ont été bloquées et aucune indemnisation ne sera octroyée.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

La conclusion : jusqu'à présent, on ne s'était jamais soucié du risque issu de produits dits naturels. Personne ne tenait un œil sur ce secteur.

Les discussions qui ont suivi ont plus particulièrement mis en évidence les éléments suivants :

- Les éleveurs se réjouissent des bonnes perspectives quant à l'indemnisation des élevages touchés, en espérant que la décision des Pays-Bas de ne pas indemniser les 200 exploitations touchées ne constituera pas un précédent. Concernant l'indemnité prévue pour la perte de valeur des œufs due au blocage, qui se référera à la moyenne du prix des œufs des 3 mois précédent l'incident (5.09€/100 pièces pour les œufs blancs de cage et 8.68 €/100 pièces pour les œufs plein air), les éleveurs font remarquer que cette moyenne se situe très en-dessous du prix du marché d'aujourd'hui (40% inférieur).
- Au niveau des fientes, qui sont du ressort de la Wallonie pour les compensations, il faut savoir que les éleveurs ne seront pas indemnisés sur base de leur valeur, mais uniquement sur les frais de destruction. Les éleveurs déplorent cette décision de la Région Wallonne. La question du stockage des eaux de nettoyage des bâtiments impactés est également mise sur la table, ces eaux devant être stockées dans des citernes en Wallonie, alors qu'en Flandre, elles peuvent être enfouies sur les terres de cultures qui ne développent pas de fleurs (donc, pas la moutarde, ni le colza). Concernant l'épandage des eaux de nettoyage des bâtiments, Philippe Houdart fait remarquer que la Flandre a mis du temps pour savoir comment procéder.
- Le besoin d'apporter un plus grand contrôle sur les produits de traitement insecticide, même naturels, est appuyé par l'assemblée.
- Un éleveur s'étonne que les poules ne soient pas libérées quand les œufs sont redevenus sains. Philippe Houdart répond à ce propos par le fait que les œufs négatifs n'impliquent pas automatiquement une viande négative, car les analyses contredisent cette logique. Il arrive en effet que de la viande soit détectée positive, alors que les œufs sont à nouveau négatifs. L'AFSCA a sollicité la Commission Européenne quant à la possibilité d'augmenter le seuil fipronil, en parallèle aux chats et aux chiens, mais la demande n'a pas abouti. Il faut savoir que jusqu'au 31 décembre 2016, ce seuil était 4 fois plus élevé.

V. Influenza aviaire : état de la situation

Présentation du sujet par Philippe Houdart (voir synthèse en annexe 3 et présentation power point disponible en fin de PV)

La question de la vaccination fait débat à la suite de la présentation par Ph. Houdart. Celle-ci n'est pas efficace. Il faut savoir qu'il y a des centaines de H5 différents.

En 2016 et 2017, on a eu affaire à une situation telle que jamais encore apparue, car on ne voyait pas arriver de diminution du virus. Pourtant, la plupart des pays ont appliqué le confinement et ceux qui ont confiné plus tard ont vu des dizaines de foyers se développer. En Allemagne, plus de cas sont apparus. Le confinement se fait par région et là où le confinement s'est opéré plus tard, les pourcentages de contamination ont augmenté, surtout au niveau des professionnels avec parcours. Pour Ph. Houdart, I.A. et parcours extérieurs ne font pas bon ménage. A voir à ce propos l'épisode I.A. de 2014 aux Pays-Bas, où pas mal de parcours ont été concernés.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Attention au H9N2 observé en Sibérie (voir présentation) : le virus est faiblement pathogène mais zoonotique, avec des difficultés pour le gérer. Quant au H5N8, le problème se pose sur sa virulence qui ne diminue pas avec le temps.

V. Actions de promotion effectuées en 2017 et avis sur le plan d'action 2018. Intervention de Sabine Solvyns (Elevage-APAQ-W)

Sabine Solvyns, nouvelle chargée de projet à l'APAQ-W pour les actions de promotion en faveur du secteur de l'élevage, dont le secteur avicole et cunicole, prend la parole et présente les différentes actions de l'APAQ-W réalisées en 2017 :

- Etiquette grippe aviaire

  120 000 étiquettes mentionnant l'indication « *Pour me protéger, je ponds à l'abri.* » ont été imprimées pour informer le consommateur de la nécessité de confiner les poules pondeuses en cas de grippe aviaire. Ces étiquettes ont été distribuées par la FWA.
  Suite à la crise du Fipronil, un flyer de soutien aux aviculteurs a été réalisé reprenant les chiffres de production et de consommation en Wallonie, ainsi qu'une explication sur les codes inscrits sur la boîte d'œufs. Ce flyer a été distribué à l'occasion de différents événements.

- Village wallon des Saveurs -Fêtes de Wallonie (Namur)
  - Des dégustations d'omelettes (lardons, champignons, oignons) à partir d'œufs de la ferme Lehaire ; aux Fermes en ville de Namur et La Louvière également. Plus de 1000 œufs préparés
  - Distribution d'informations type brochures, flyer, clip vidéo, affiches œuf et poule,…
  - Témoignage de deux aviculteurs : Jean-Philippe Flament et Stany de Wouters
  - Article paru dans L'Avenir : « Cuisiner un œuf, ça fait un effet bœuf », avec les astuces de consommation et témoignage de J-P Flament

- Journée mondiale de l'œuf

  À l'occasion de la journée mondiale de l'œuf et en collaboration avec le VLAM, parution d'un article dans Vers l'Avenir, avec une campagne similaire sur Facebook, mettant en évidence les aspects :
  - Nutrition (protéines, vitamines, cholestérol)
  - Saveur (représenté sous la recette « l'œuf nuage »)
  - Consommation (astuces)
  - Traçabilité (explication code)

- Crêpes Party Saveurs Locales

  Le but était de sensibiliser les élèves des écoles maternelles et primaires à la qualité de nos œufs et de nos produits locaux. Les conditions émises ont été les suivantes : les 200 premières écoles inscrites remportent un bon de 100 euros pour l'achat d'œufs, de farine, de lait et autres ingrédients nécessaires à la confection et à la garniture de crêpes locales. Les écoles sélectionnées doivent réaliser un reportage photos et créer un dossier pédagogique aidées par la fiche technique créée par l'APAQ-W.
  En trois jours, il y a eu 200 inscrits. Ensuite, il est prévu que le cabinet du Ministre de l'Agriculture sélectionne une école participante dans laquelle une conférence de presse sera organisée.

  Question posée : Les écoles qui ne sont pas inscrites ont-elles quand même droit à la fiche ou non ? En effet, les écoles n'ayant pas gagné ce bon seraient peut-être intéressées de préparer cette recette pour

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

ensuite la revendre au sein de l'école et y récolter des fonds, initiative intéressante également pour assurer la promotion sur les œufs.

Réponse de l'APAQ-W : Non, car le but était de créer le dossier pédagogique. Cependant, s'il devait y avoir une demande, il sera possible de réimprimer cette fiche et de la faire tourner.

Question posée : Ne serait-il pas intéressant de dépenser directement ce bon à la ferme ?

Réponse du l'APAQ-W : Oui, mais dans ce cas ici, le but était de promouvoir la farine, le lait et les œufs. Le lait et les œufs sont faciles à trouver localement, mais pour la farine, c'est plus compliqué. Dès lors, les conditions ont été établies de sorte d'acheter dans un point de vente de proximité, dans la mesure du possible. Un contrôle sera effectué par le comptable de l'APAQ-W qui recevra les fiches des déclarations de créances.

- Dans notre magazine Terre Ferme

  Pour l'édition automne 2017, la couverture reprendra un œuf. Un article de soutien avec les chiffres de production, de consommation, la traçabilité sera également présenté.

  Pour l'hiver 2017, un article paraîtra sur les produits du petit élevage pour les fêtes. Le témoignage dans l'un des points de vente de produits locaux, le magasin « D'ici », mettra en avant deux produits: la mousse de truite et le foie gras. Le témoignage de la Ferme de la Sauvenière est également programmé.

- Clips vidéos promotionnels

  12 recettes culinaires régionales, dont sept sont planifiées sur le poulet (Coq des Prés, Roi des Champs, poulet de standard, de qualité (Val Dieu, Crêtes d'Ardennes), de qualité différenciée (Gibecq)). Trois seront consacrées à l'œuf et deux au lapin. Ces recettes seront préparées par le chef Ludovic Vanackere- 'L'Atelier de Bossimé'. Le tournage aura lieu les 13 et 14 novembre et les vidéos seront disponibles à partir du 15 décembre. Ces clips seront partagés de façon constante sur les réseaux sociaux, sites, etc.

- Concours foie gras 100% wallon

  Un communiqué de presse va être lancé, dans lequel Eric Boschman apportera son témoignage sur le produit du foie gras, sa tradition et une recette. Un concours est également prévu, donnant la possibilité de gagner 10 paniers gourmands et un dîner préparé par Eric Boschman. Ce concours sera relayé par un spot radio sur Vivacité, ainsi que par une bannière « foie gras wallon » dans L'Avenir.net.

- Pour 2018…

  Les disponibilités du budget en aviculture sont de 25 000 €. Il a été décidé de doubler ce montant suite à la suite de la crise du Fipronil et à la volonté du Ministre de promouvoir des actions sur le long terme. Toutefois, ce montant est encore à valider par le Gouvernement wallon.

  Les actions potentielles pour 2018 :
  - Promouvoir la vente directe
  - Communiquer sur la place du poulet dans l'alimentation
  - Communiquer sur les élevages différenciés

  En suggestion :
  - Mise à jour de la carte géo-localisée des producteurs de vente directe du Clic Local. Celui-ci est un site qui est gérée par l'APAQ-W et permet de retrouver directement les producteurs dans la région ou par type de produits (poulets, œufs, lapins, canards,…). Il serait possible de communiquer sur cet outil par Facebook pour promouvoir la vente directe,….
  - Faire tourner le matériel existant et créer du nouveau matériel

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Diffuser des témoignages d'éleveurs par écrit ou par vidéo
- Actions en magasin
- Représentation des éleveurs lors des salons
- Une réunion avec le VLAM et COMEOS va être organisée pour un plan long terme sur les œufs

Les actions de promotion menées en 2017 ont entraîné des coûts de plus ou moins 60 000 €, sans compter la main d'œuvre et les actions n'ayant rien coûté (en interne de l'APAQ-W). Pour l'année prochaine, le budget serait estimé à 50 000 € sur base des actions considérées les plus importantes pour les éleveurs. A titre indicatif, un publi-reportage comme celui présenté ici plus haut dans l'Avenir revient à 15 000 €.

Question posée : pendant la crise du fipronil, un Ministre aurait dit que les élevages touchés par la crise seraient exonérés de la cotisation.

Réponse de l'APAQ-W : Cela a été fait pour ceux qui ont introduit une demande. A confirmer.

Autres remarques :

- FWA : Sur la suggestion de communiquer sur les élevages différenciés : attention mise sur l'importance de promouvoir tout le monde, donc également les autres modèles de production. Une nouvelle législation est en place depuis juillet 2016 pour lutter contre l'antibiorésistance, un des éléments les plus reprochés aux éleveurs de volailles. Communiquer sur les efforts menés serait une bonne chose, comme aussi l'importance mise dans la biosécurité dans les élevages (elle est rejointe à ce niveau par l'abattoir Ardenne Volaille).
- SOCOPRO : il est plus facile de faire de la promotion quand il y a des circuits courts, car les produits des éleveurs sont plus facilement identifiés. Le Centre d'information des viandes et du lait constitue par contre une voie intéressante pour communiquer sur les efforts de la profession par rapport à la biosécurité et la lutte contre l'antibiorésistance.
- Membre du Collège des Producteurs : pour la vente directe, ne pourrait-on pas établir une liste dans laquelle seraient clairement rattachées les exploitations élevant et commercialisant elles-mêmes leurs œufs ? En effet, beaucoup d'interlocuteurs sont des négociants, se faisant passer pour des producteurs, des vendeurs directs, alors qu'en réalité, ils ne font que vendre et acheter des œufs venant de Flandre ou d'ailleurs. Il faut faire en sorte que l'éleveur soit plus proche du consommateur. Il est également proposé d'imaginer un petit jeu permettant au consommateur d'identifier la ferme en amont du produit. L'idée est aussi partagée par la FWA qui évoque aussi la possibilité, via le code-barre sur la boîte d'œufs ou la barquette de poulet, de retrouver l'exploitation.

Réponse de l'APAQ-W : Le site Clic Local est en évolution et pourra prendre en compte la remarque émise ci-dessus.

En conclusion, en fonction des moyens disponibles, les avis vont davantage pour pousser les actions de promotion sur la vente directe, la communication sur les efforts de la profession/biosécurité et les dossiers pédagogiques/dossiers presse.

VI. Plan de développement stratégique et opérationnel : actions identifiées

Catherine Colot informe de l'établissement d'un plan de développement stratégique et opérationnel pour le secteur avicole et cunicole, à la demande du Ministre Collin. D'autres secteurs, comme les Ovins et Caprins, les Porcs, les Grandes Cultures, les Fruits et Légumes, sont également sollicités pour l'établissement d'un plan. Il

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

s'agit de secteurs qui, pour le Ministre, méritent un soutien particulier. En Wallonie, le secteur avicole se développe, permettant aux fermes de maintenir des revenus, voire d'en créer des nouveaux.
De plus, deux épisodes passés ont pénalisé les revenus de certains éleveurs de pondeuses, l'un suite au confinement lié au risque d'Influenza Aviaire (perte du code 1), l'autre, en lien avec la crise du Fipronil.

Principaux points du plan :

- Raisons du soutien: secteur porteur, rentable, cycles courts, investissements limités, …
- Objectif : soutenir le développement de 30 poulaillers en plus par an, dont 2/3 en production alternative
- Chiffre d'affaire prévisionnel : de + 58,3 millions d'euros sur 10 ans (échelle producteurs)
- Axes opérationnels (avec une vision sur 10 ans) : 8 actions identifiées pour un budget de 3,5 millions d'euros sur 10 ans

Actions proposées au Ministre Collin pour faciliter le secteur avicole.

- Rendre disponible plus de données pour piloter le développement de la filière,
- Assurer l'efficacité des aides à l'installation et à l'investissement,
- Concertation et accompagnement des évolutions réglementaires impactant l'installation ou le maintien des élevages (permis d'environnement souvent remis en discussion),
- Assurer un cadre favorable pour le développement de la valeur ajoutée post-production (terme fermier, marquage des œufs,…),
- Assurer une recherche et une veille sur des facteurs techniques clés (autonomie protéique, culture Bio, aménagement parcours, Campylobacter, variété maïs gavage)
- Assurer la disponibilité de services techniques d'encadrement neutres (formation foie gras, productions différenciées, …)
- Assurer la disponibilité des services neutres de facilitation filière (groupement éleveurs lapins, pertinence OP, cch QD,…)
- Promotion : faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées (image poulet standard, force de la Wallonie pour les productions différenciées, communication positive sur le foie gras, promotion des œufs)

Les participants prennent acte positivement de la démarche entreprise, avec deux principales remarques :

- Difficulté de se projeter sur 10 ans ; un plan sur 5 ans serait pour eux plus réaliste.
- Vérifier la faisabilité environnementale de 30 poulaillers supplémentaires par an, même si le marché s'exprime sur cette tendance.

VII. Divers

- <u>Directive sur les Emissions industrielles (dir. IED)/élaboration du dossier technique</u>
  L'Awé (Michel Jacquet) a mis en place un outil permettant aux éleveurs de réaliser eux-mêmes leur dossier technique, étape exigée dans le cadre de la procédure de révision du permis lié à cette directive. L'outil étant finalisé, une réunion ou deux réunions seront organisées en vue d'expliquer aux éleveurs comment le compléter (détailler la partie descriptive de l'exploitation et reprendre toutes les meilleures techniques disponibles, en la comparant à celles qui sont appliquées dans l'élevage). Ces réunions seront initiées par l'Awé, la FWA et la SOCOPRO.

- <u>Dossier indemnisation des poules pondeuses plein air</u>

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

A la demande de l'administration wallonne, un dossier d'indemnisation a été constitué par SOCOPRO et la FWA afin d'examiner les pertes de l'ensemble des éleveurs (poules plein air, canards à foie gras et autruches) impactés par l'épisode du confinement (10 novembre 2016 au 20 avril 2017), soit par la moins-value subie suite à la perte du code 1 par les éleveurs de poules plein air (au-delà de 12 semaines de confinement) ou à la diminution de la production suite à l'agressivité des animaux confinés. Après un contact avec chaque éleveur touché, l'impact financé a été évalué à 250 000 € pour les éleveurs de poules pondeuses plein air, 30 000 € pour les éleveurs de canards à foie gras et 80 000 € pour les éleveurs d'autruches.
L'administration a, quant à elle, envoyé le dossier à la commission européenne, avec un retour peu favorable, mais non encore officiel.

- Projet de code wallon sur le bien-être animal : ce point est développé par la FWA (Ana Granados) qui informe qu'un des articles cite qu'aucune nouvelle installation en cages enrichies ne serait plus autorisée au-delà de 2022. La FWA a fait savoir en réunion du Conseil du Bien-être animal que cette décision avait une résonance assez populiste, car on sait très bien que plus aucun éleveur n'investira dans l'avenir dans ce type de logement, en regard de la demande du marché qui se détourne de plus en plus de l'œuf en cage.

- Easy Agri et Filagri
    - Filagri

Au niveau du Collège, ce site a été mis en ligne et reprend des informations et actualités sectorielles pour les 11 secteurs représentés, dont la volaille et le lapin.

    - Easy agri

Il s'agit d'un site Internet de mise en relation entre éleveurs et acheteurs, permettant la mise en vente par les éleveurs de leurs animaux vivants. Ce site intéresse surtout les ovins-caprins, les bovins, les volailles (poules de réforme par exemple). Pour mettre en place ce site, la SOCOPRO a reçu des moyens financiers du Cabinet du Ministre Di Antonio, suite à une nouvelle réglementation visant à éviter l'achat compulsif d'animaux.

ANNEXE 1

Liste des participants

Producteurs

BASTIN Christophe
CHARON Cécile
COLLIN Régis
DAWAGNE Julien
DECALUWE Laurent
DEVAUX Pierre
DE WAUTERS Stany
HENRY Alain
HOEDENAKEN Steve
KELLER Benoît
QUOIBION Paul-Henry

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

RAES Dominique (Mr et Mme)
VROMANT Norbert
SPITAELS Jules
TARGE Yolin
TASIAUX Benjamin
TASIAUX Maxime

Non producteurs

ANDRIEN Thierry
COLOT Catherine
CUISINER François
DELGRANGE Franck
HOUDART Philippe
GRANADOS Ana
MANGUETTE Marie
JACQUET Michel
SOLVYNS Sabin

Annexe 2 (synthèse de l'exposé de Philippe Houdart sur la gestion de la crise du fipronil)

Le fipronil est un insecticide qui est utilisé de façon légale pour traiter certaines plantes et des semences. Il est également employé comme substance antipuces pour les animaux, tels que les chiens et chats. Au niveau des risques sur la santé, l'OMS le classe au sein des substances modérément toxiques, avec dégâts potentiels sur les reins, le foie la thyroïde. Il est régi par la Directive pesticides (91/414/CE).

Des limites de concentration ont été définies, les LMR. Elles sont utilisées pour contrôler si un produit, un œuf, de la viande sont conformes et s'il peut être mis sur le marché, pour être vendu et in fine consommé.

Dans les élevages avicoles, le fipronil a été incorporé dans le produit biologique (DEGA-16) , utilisé pour traiter les étables contre les poux rouges. Il s'agit d'une substance lipophile, c'est-à-dire une substance qui se

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

concentre dans la graisse de l'animal. A partir de cette graisse, le fipronil sera excrété via les fientes, les œufs et toutes sortes d'excrétions. De cette manière, il sera aussi transféré aux œufs lors de la ponte.

Le niveau toxique est identifié à deux niveaux:

- aigu: sur base de la valeur de référence européenne, l'ARfD (œufs 0,72 ppm, viande 0,77 ppm). Celle-ci n'a été dépassée qu'une seule fois. L'ARfd représente la dose au-delà de laquelle un effet sur la santé pourrait être constaté en cas de consommation sur une courte durée.
- chronique (ADI): dans le cas présent, le fipronil n'est utilisé que depuis 1 an. L'ADI constitue la dose qu'un humain peut consommer tous les jours, durant sa vie entière, sans risque appréciable pour sa santé.

La gestion des troupeaux contaminés a été réalisée comme suit :

- une centaine d'élevages ont été bloqués
- un monitoring des exploitations de pondeuses non suspectes a été effectué
- l'autocontrôle dans les établissements a pris en compte la détection du fipronil (casseries, commerce des œufs, …)

Le suivi a reposé sur les analyses de laboratoires :

- si résultat < LMR: déblocage des œufs
- si LMR < résultat < valeur risque aigu: retrait des œufs du marché
- si résultat > valeur risque aigu : rappel des produits

Les déblocages des troupeaux sont progressifs et réalisés étable par étable. Les productions d'œufs et de viande prélevées sont débloquées séparément.

Pour cette substance, les incertitudes de mesures sont assez élevées. Dès lors, une incertitude de mesure de 50% est appliquée sur les résultats d'analyse. Des étables débloquées reviennent à nouveau non conformes suite à des nouvelles analyses réalisées plus loin dans la chaîne. Le fipronil est également présent de façon non homogène dans les étables.

Une trentaine d'exploitations d'élevage de poules pondeuses stagnent autour de la LMR. Par ailleurs, des animaux restant dans une étable contaminée se re-contaminent continuellement. Un autre constat porte sur la décroissance très lente des taux.

Au niveau du nettoyage des étables contaminées, il faut savoir que le fipronil se laisse très difficilement éliminer et qu'il n'existe pas de méthode efficace connue.

Après plusieurs rencontres entre le secteur et le cabinet du Ministre fédéral de l'agriculture, des solutions ont été proposées pour les poules contaminées, afin d'éviter que des exploitations restent trop longtemps bloquées. L'idée est donc d'encourager les abattages des lots et d'indemniser les éleveurs. L'abattage doit se faire sur demande du détenteur (arrêté contrôle AFSCA, art. 6). L'AFSCA prend en charge les frais opérationnels (réserve de crise). Les indemnités porteront sur les animaux abattus avec des compensations économiques, ainsi que sur l'évacuation du lisier et les frais de nettoyage des étables. La base légale pour pouvoir procéder aux indemnisations est en cours de rédaction et doit être soumise pour approbation à la CE.

Pour les abattages, deux pistes sont possibles : au sein d'un abattoir pour poules de réforme ou par une firme d'abattage, dans l'exploitation (cf. grippe aviaire).

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

A ce jour, 35 exploitations ont décidé de procéder à l'euthanasie des poules. Seules, 2 exploitations restent bloquées. Elles n'ont pas fait abattre leurs poules qui produisent toujours des œufs non conformes. Les éleveurs tentent toujours d'arriver à un niveau qui leur permettra, dans les semaines à venir, de produire des œufs conformes. Les derniers résultats relevés dans ces deux exploitations n'étaient pas du tout bons. En conséquence, il y a de fortes chances pour que les éleveurs doivent éliminer leurs poules.

Pour éviter ce problème, le Ministre fédéral de l'agriculture a donc pris la décision d'encourager l'élimination des animaux 11 semaines après la date de blocage des élevages. Dans le cas contraire, les éleveurs bloqués ne seront pas éligibles aux indemnisations. Jusqu'à ce jour, 1,5 millions de poules ont été euthanasiées, ainsi que 400 000 poulettes.

L'approche envisagée pour le nettoyage a été développée par le secteur lui-même sur base des expériences sur les premières étables nettoyées :

- Elimination du lisier selon les instructions des Régions
- Nettoyage à sec pour éliminer un maximum de matériel
- Démontage et nettoyage séparés du matériel en plastique (système d'abreuvement/nourriture, tapis dans les nids, rabats, …)
- Au moins 4 nettoyages:
  - à l'aide de produits de nettoyage et de l'eau chaude
  - les eaux de nettoyage sont collectées et peuvent être répandues dans les champs.
- Protocole d'analyse pour mesurer le taux résiduel de fipronil
- Repeuplement avec des poulettes conformes
- Déblocage de l'étable sur base des analyses des œufs

Le cadre légal devrait être opérationnel fin 2017 :

- Le détenteur devra introduire son dossier avant le 30-04-18 via un guichet unique
- Les compensations possibles reposeront sur :
  - Les frais des analyses réalisées dans le cadre de l'autocontrôle (= factures laboratoires)
  - Les frais d'abattage et de destruction des animaux
  - Les frais de destruction des œufs (= factures Rendac)
  - Les frais de nettoyage des étables contaminées (fixe par emplacement)
  - L'indemnité pour les animaux abattus (système Fonds)
  - L'indemnité pour les œufs détruits (système Fonds)
  - L'indemnité pour la perte de valeur des œufs conformes dus au blocage
  - L'indemnité pour la période où l'étable est restée vide

La fin de l'incident est en vue, car le problème est complètement sous contrôle et le Gouvernement a donné des perspectives de compensations aux détenteurs touchés ; l'AFSCA contribue en mettant à disposition des fonds de sa réserve. Une fois la procédure d'indemnisation en route, les dossiers seront traités par le SPF BOSA. En parallèle, une évaluation interne sera comme d'habitude réalisée pour tirer les leçons de cet événement. Le même exercice devrait se réaliser au niveau du secteur.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Annexe 3 (synthèse de l'intervention de Philippe Houdart sur l'état de la situation concernant la problématique de l'Influenza aviaire)

- Caractéristiques :
  - Virus H5N8, très similaire au virus introduit par les oiseaux migrateurs en 2014
  - hautement pathogène aussi pour oiseaux sauvages, canards et oies
  - Peu de spécificités d'hôtes: plus de 90 espèces différentes d'oiseaux sauvages et domestiques contaminés en Europe en 2016-2017
  - Se disperse facilement
  - Pas de potentiel zoonotique démontré actuellement

- Période nov 2016 – mars 2017
  - Introduction du virus H5N8 par les oiseaux migrateurs venant d'Asie (Sibérie)
  - Dispersion rapide et étendue partout en Europe
    - 30 pays touchés
    - Des dizaines de milliers d'oiseaux sauvages morts
    - plus de 1.100 foyers chez des volailles d'élevages commerciaux et d'amateurs
  - Gestion correcte et assez rapide partout en UE excepté
    - secteur des palmipèdes en France et Bulgarie
    - secteur des dindes en Allemagne

Chez nous ?

- Période nov 2016 – avril 2017
  - 1 foyer chez un amateur (Lebbeke, Fl. or.) en fév 2017
    = contamination par des oiseaux sauvages
  - 4 contaminations d'oiseaux sauvages en fév-mars 2017
  - Confinement des volailles commerciales entre le 10 nov 2016 et le 20 avril 2017

Remarque : le virus H5N8 est d'abord apparu sur la moitié nord des Pays-Bas (novembre, décembre, janvier), pour arriver en Belgique au mois de février. Il s'agit donc d'une arrivée tardive. Il faut savoir que le virus se développe plus favorablement quand les conditions climatiques sont plus froides.

- Juin 2017
  - Ensemble de foyers liés en BE, LU et FR
    - BE: 11 amateurs + 2 négociants + 1 assainissement préventif chez un négociant
    - LU: 3 amateurs et 1 négociant
    - FR: 1 amateur/négociant
  - Facteur commun: commerce de volailles et vente sur les marchés publics

Approche en cas de contamination

- Oiseaux sauvages
  - Enlèvement et destruction des cadavres
  - Surveillance accrue
  - Pas de mesures particulières pour le secteur ni les amateurs sauf
    - confinement des volailles
    - délimitation éventuelle d'une zone à risque

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Parcs animaliers et jardins zoologiques
  - Abattage des oiseaux infectés et du groupe infecté
  - Isolement des autres oiseaux sensibles
  - Fermeture aux visiteurs

- Lors d'un foyer dans les volailles domestiques: approche par catégorie d'élevage
  - Amateur = mesures nationales
    - pas de contacts, pas de dispersion secondaire
    - pas de lien vers le secteur professionnel ni la chaîne alimentaire
    - pas de mesures particulières ni restrictions commerciales d'application en dehors des zones délimitées
  - Elevage professionnel = mesures européennes
    - toujours des contacts au sein du secteur
    - toujours risque de foyers secondaires
    - produit pour la chaîne alimentaire, il y a donc toujours des implications pour le commerce (statut OIE)

- Mesures lors d'un foyer « amateur »
  - Zone tampon temporaire de 3 km
  - Interdiction de transport de volailles/oiseaux/œufs à couver
  - Nourrir/abreuver les animaux à l'intérieur
  - Inventaire des élevages (amateur + pro)
  - Zone maintenue pendant 21 jours
  - Assouplissements/dérogations
    - élevages professionnels: immédiatement
    - amateur: au plus tôt après 15 jours

- Mesures lors d'un foyer « professionnel »
  - Zone de protection de 3 km + zone de surveillance de 10 km
  - Interdiction de transport de volailles/oiseaux/œufs à couver
  - Confinement dans la zone de 3 km
  - Inventaire des élevages (amateur + pro)
  - Mesures pour les élevages professionnels et le secteur
    - œufs de consommation
    - lisier/fumier
    - biosécurité et surveillance renforcées
  - Maintien des mesures pendant au moins :
    - 21 jours (rayon de 3 km)
    - 30 jours (rayon de 10 km)
  - Assouplissements/dérogations
    - secteur: en fonction de l'évolution animaux d'abattage > œufs (à couver) > autres volailles > lisier
    - amateur: après 15 jours

Quelle est la situation actuelle ?

- Infection résiduelle de l'hiver passé: virus toujours présent dans les populations locales d'oiseaux sauvages
  - Nouveaux cas dans les oiseaux sauvages en Angleterre, Italie, Suisse, Allemagne, Chypre

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

- Nouvelles introductions dans les volailles domestiques
  - Italie: depuis août > 30 foyers à travers la vallée de la Po
  - Bulgarie: 2 foyers la semaine dernière

- De nouvelles variantes et nouveaux virus peuvent être amenés par les oiseaux migrateurs venant de Sibérie
  - Souches HPAI (souches hautement pathogènes) typiques oiseaux: H5N2
  - Souches zoonotiques: H7N9, H5N1, H5N6, H9N2

Quelques points d'attention :

- En cas d'indications de maladie: pas de traitement sans envoyer des échantillons au laboratoire!
  - Symptômes cliniques
  - Réduction de la consommation
  - Chute de ponte
  - Mortalité accrue
  - Autres paramètres de productions anormales

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Agence fédérale pour la
sécurité de la
chaîne alimentaire

Grippe aviaire hautement pathogène

Collège des producteurs

26.10.2017

Virus

- Caractéristiques
  - Virus H5N8, très similaire au virus introduit par les oiseaux migrateurs en 2014
  - hautement pathogène aussi pour oiseaux sauvages, canards et oies
  - Peu de spécificité d'hôte: plus de 90 différentes espèces d'oiseaux sauvages et domestiques contaminés en Europe en 2016-2017
  - Se disperse facilement
  - Pas de potentiel zoonotique démontré actuellement

Qu'est ce qui c'est passé depuis l'automne 2016?

- Période nov 2016 – mars 2017
  - Introduction du virus H5N8 par les oiseaux migrateurs venant d'Asie (Sibérie)
  - Dispersion rapide et étendue partout en Europe
    - 30 pays touchés
    - dizaines de milliers d'oiseaux sauvages morts
    - plus de 1.100 foyers chez des volailles d'élevages commerciaux et d'amateurs
  - Gestion correcte et assez rapide partout en UE excepté
    - secteur des palmipèdes en France et Bulgarie
    - secteur des dindes en Allemagne

Contaminations en Europe 24.10.16 au 30.06.17

(rouge = volailles commerciales - bleu = oiseaux sauvages)

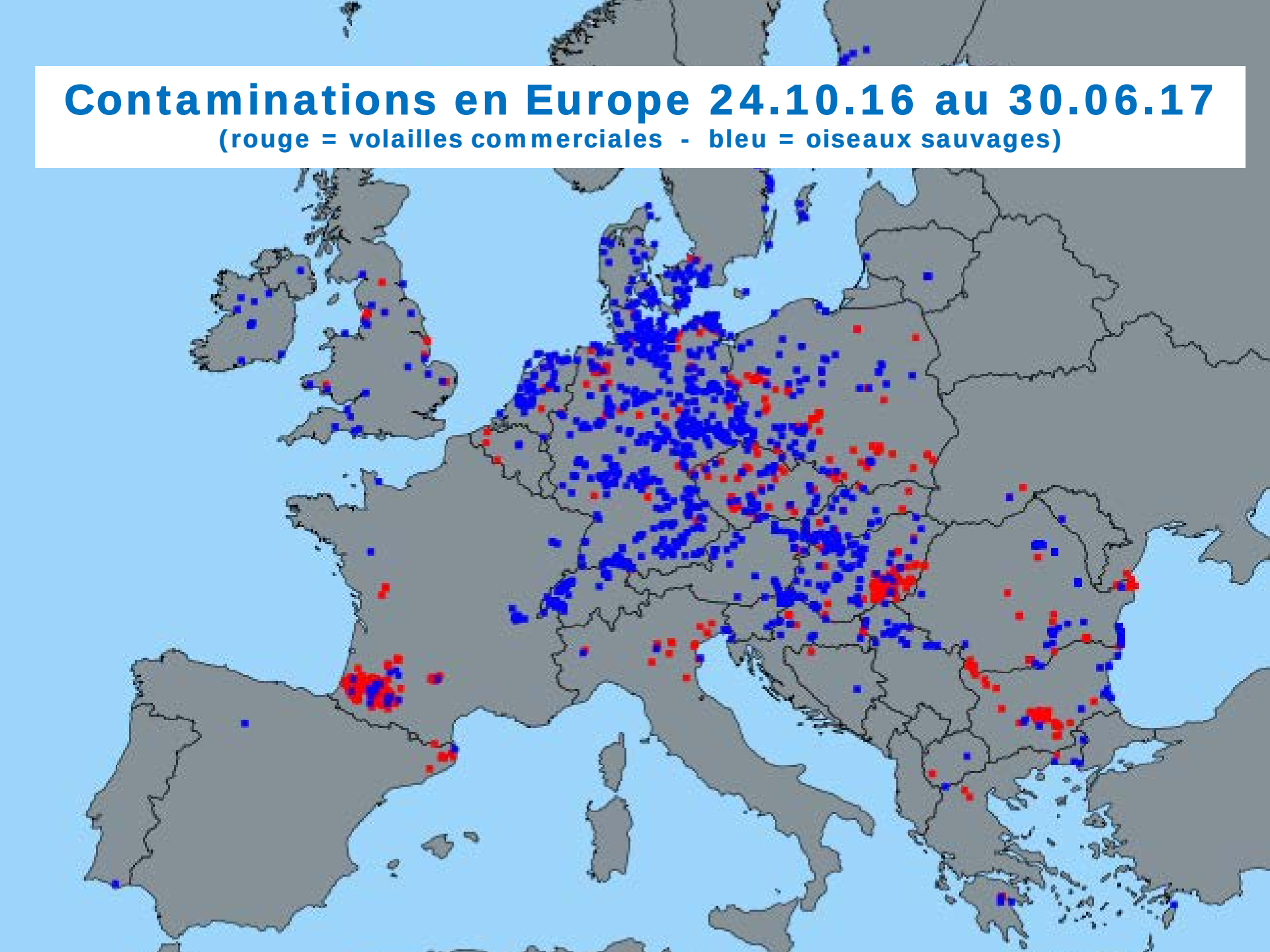

Qu'est ce qui c'est passé chez nous?

- Période nov 2016 – avril 2017
  - 1 foyer chez un amateur (Lebbeke, Fl. or.) en fév 2017 = contamination par des oiseaux sauvages
  - 4 contaminations d'oiseaux sauvages en fév-mars 2017
  - Confinement des volailles commerciales entre le 10 nov 2016 et le 20 avril 2017
- Juin 2017
  - Ensemble de foyers liés en BE, LU et FR
    - BE: 11 amateurs + 2 négociants + 1 assainissement préventif chez un négociant
    - LU: 3 amateurs et 1 négociant
    - FR: 1 amateur/négociant
  - Facteur commun: commerce de volailles et vente sur les marchés publics

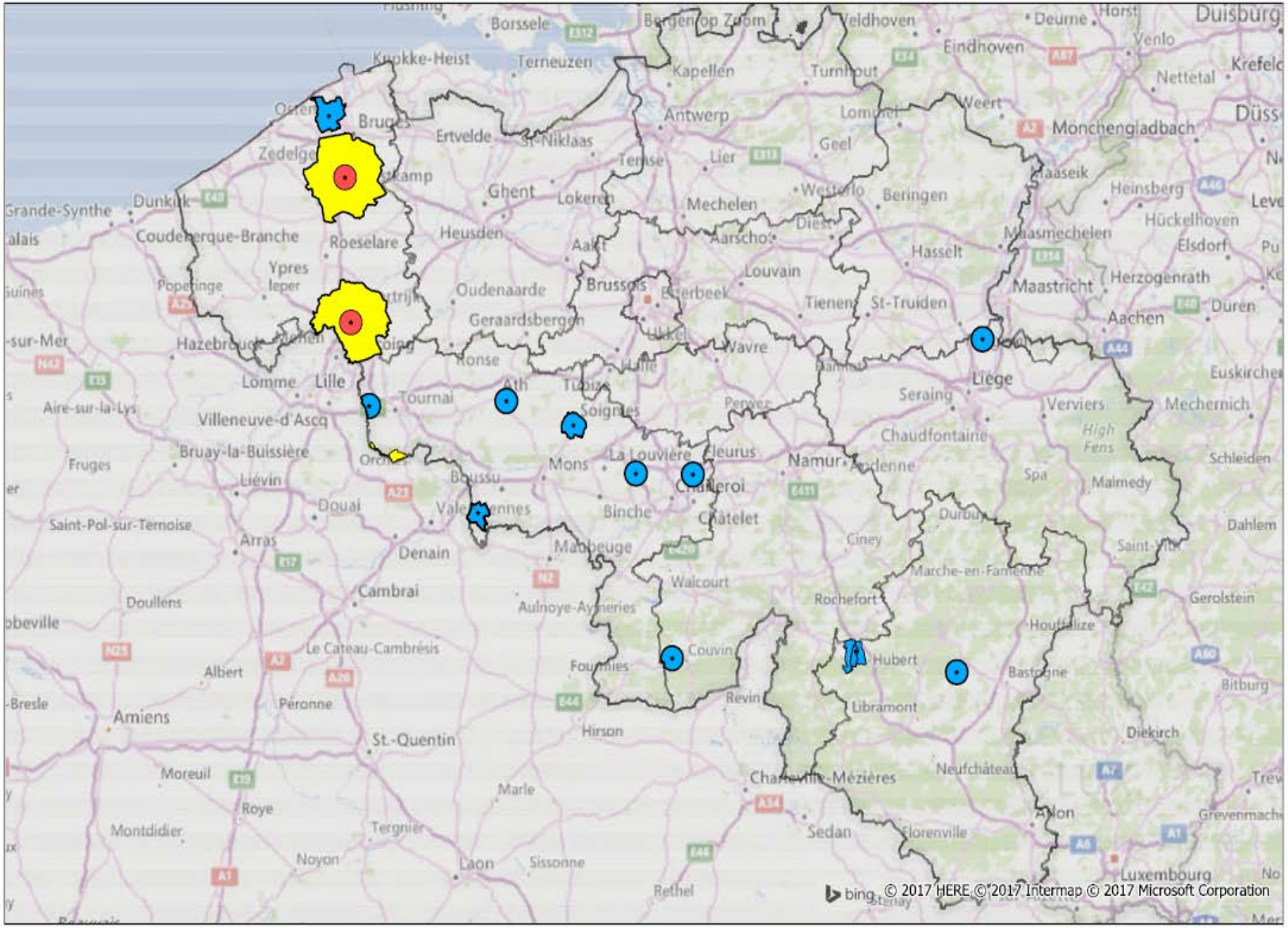

beschermingsgebied- zone de protection

toezichtsgebied - zone de surveillance

tijdelijke bufferzone - zone tampon temporaire

Approche en cas de contamination

- Oiseaux sauvages
  - Enlèvement et destruction des cadavres
  - Surveillance accrue
  - Pas de mesures particulières pour le secteur ni les amateurs sauf
    - confinement des volailles
    - év. délimitation d'une zone à risque

- Parcs animaliers et jardins zoologiques
  - Abattage des oiseaux infectés et du groupe infecté
  - Isolement des autres oiseaux sensibles
  - Fermeture pour les visiteurs

- Lors d'un foyer dans les volailles domestiques: approche par catégorie d'élevage
  - Amateur = mesures nationales
    - pas de contacts, pas de dispersion secondaire
    - pas de lien vers le secteur professionnel ni la chaîne alimentaire
    - pas de mesures particulières ni restrictions commerciales d'application en dehors des zones délimitées
  - Elevage professionnel = mesures européennes
    - toujours des contacts au sein du secteur
    - toujours risque de foyers secondaires
    - produit pour la chaîne alimentaire, il y a donc toujours des implications pour le commerce (statut OIE)

- Mesures lors d'un foyer « amateur »
  - Zone tampon temporaire de 3 km
  - Interdiction de transport de volailles/oiseaux/œufs à couver
  - Nourrir/abreuver les animaux à l'intérieur
  - Inventaire des élevages (amateur + pro)
  - Zone maintenue pendant 21 jours
  - Assouplissements/dérogations
    - élevages professionnels: immédiatement
    - amateur: au plus tôt après 15 jours

- Mesures lors d'un foyer « professionnel »
  - Zone de protection de 3 km + zone de surveillance de 10 km
  - Interdiction de transport de volailles/oiseaux/œufs à couver
  - Confinement dans la zone de 3 km
  - Inventaire des élevages (amateur + pro)
  - Mesures pour les élevages professionnels et le secteur
    - œufs de consommation
    - lisier/fumier
    - biosécurité et surveillance sont renforcées
  - Zones sont maintenues pendant au moins
    - 3 km: 21 jours
    - 10 km: 30 jours
  - Assouplissements/dérogations
    - secteur: en fonction de l'évolution animaux d'abattage > œufs (à couver) > autres volailles > lisier
    - amateur: après 15 jours

Situation actuelle

- Infection résiduelle de l'hiver passé: virus est toujours présent dans les populations locales d'oiseaux sauvages
  - Nouveaux cas dans les oiseaux sauvages en Angleterre, Italie, Suisse, Allemagne, Cypre
  - Nouvelles introductions dans les volailles domestiques
    - Italie: depuis août > 30 foyers à travers la vallée de la Po
    - Bulgarie: 2 foyers la semaine dernière
- Nouvelles variantes et nouveaux virus peuvent être amenés par les oiseaux migrateurs venant de Sibérie
  - Souches HPAI typiques oiseaux: H5N2
  - Souches zoonotiques: H7N9, H5N1, H5N6, H9N2

Contaminations en Europe depuis 01.07.2017

(rouge = volailles - bleu = oiseaux sauvages)

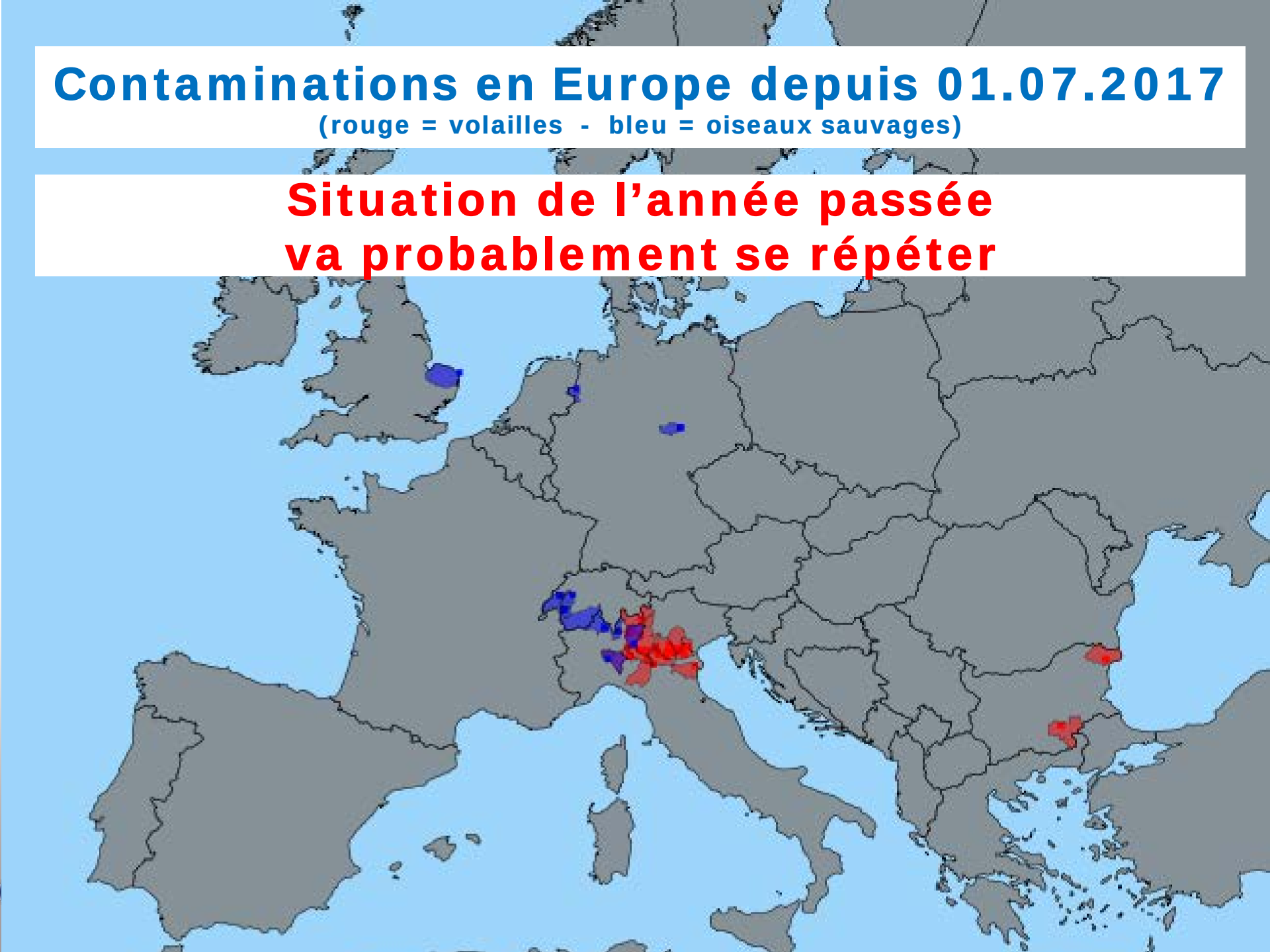

Situation de l'année passée va probablement se répéter

Points d'attention

- En cas d'indications de maladie: pas de traitement sans envoyer des échantillons au laboratoire!
  - Symptômes cliniques
  - Réduction de la consommation
  - Chute de ponte
  - Mortalité accrue
  - Autres paramètres de production anormales

- En cas de suspicion (= mortalité soudaine)
  - Notification: détenteur –> VT –> AFSCA –> CERVA (év. via ARSIA)
  - Indiquer précisément
    - signes cliniques (mêmes frustres)
    - espèces touchées
    - date d'apparition des symptômes
    - introduction de nouveaux animaux les 2 dernières semaines?

- Quels prélèvements?
  - Maladie
    - cadavres frais
    - swabs

    Cf. instructions ARSIA
  - Suspicion
    - Cadavres frais, év. animal euthanasié pour la cause (= le mieux)

    Contacter ARSIA pour infos et support

- informations
  - ULC
  - www.afsca.be: pages grippe aviaire
  - Numéro d'appel grippe aviaire: 0800 99 777

Agence fédérale
pour la Sécurité de
la Chaîne Alimentaire

Incident fipronil: état des lieux

Collège des producteurs

26.10.2017

Informations générales

- Fiponil
  - Insecticide
  - Usage légal
    - produit pour traiter plantes / semences
    - traitement chiens et chats
  - Risque pour la santé
    - OMS: substance modérément toxique avec dégâts potentiels pour reins, foie, thyroïde
    - Directive pesticides (91/414/CE)

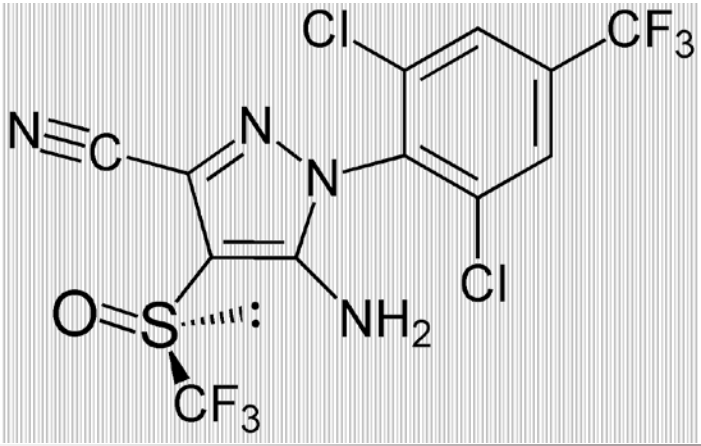

- Usage non autorisé dans le secteur avicole, en premier lieu chez les poules pondeuses
  - Incorporé dans le produit biologique (DEGA-16) utilisé pour traiter contre les poux rouges par nébulisation dans l'étable
    - étable vide: contamination environnementale
    - poules présentes: contamination directe
  - Substance lipophile
    - se concentre dans la graisse de l'animal
    - est transférée aux œufs lors de la ponte
- Incident = problème de non conformité de produits
  - Œufs, viandes, produits transformés sont évalués par rapport à la LMR de 0,005 ppm
  - Pas eu de risques pour la santé publique
    - aigu: valeur de référence européenne sur base de l'ARfD (œufs 0,72 ppm, viande 0,77 ppm) n'a été dépassée qu'une seule fois
    - chronique (ADI): fipronil n'est utilisé que depuis 1 an

Approche dans le secteur primaire

- Elevages avicoles
  - Animaux et produits bloqués dans une 100-aine d'élevages
    - informations de la perquisition
    - monitoring des exploitations pondeuses non suspectes
    - autocontrôle (casseries, commerce des œufs, …)
  - Suivi sur base d'analyses de laboratoire
    - résultat < LMR: déblocage
    - LMR < résultat < valeur risque aigu: retrait du marché
    - résultat > valeur risque aigu : recall
  - Déblocage progressive, étable par étable
    - productions d'œufs et de viande prélevées et débloquées séparément

- Problèmes inattendus
  - Étables débloqués reviennent à nouveau NC suite à des nouvelles analyses NC réalisées plus loin dans la chaîne
    - incertitude de mesure de 50% qui s'applique sur les résultats d'analyse
    - application de la LMR: présence de fipronil est donc autorisée
    - fipronil est présent de façon non homogène dans les étables, les poules et les œufs
  - 30-aine d'exploitations d'élevage / de poules pondeuses stagnent autour de la LMR
    - animaux restent dans une étable contaminée et se (ré)contaminent continuellement
    - décroissance très lente des taux est observée
  - Nettoyage des étables contaminées
    - fipronil se laisse très difficilement éliminer
    - pas de méthode efficace connue

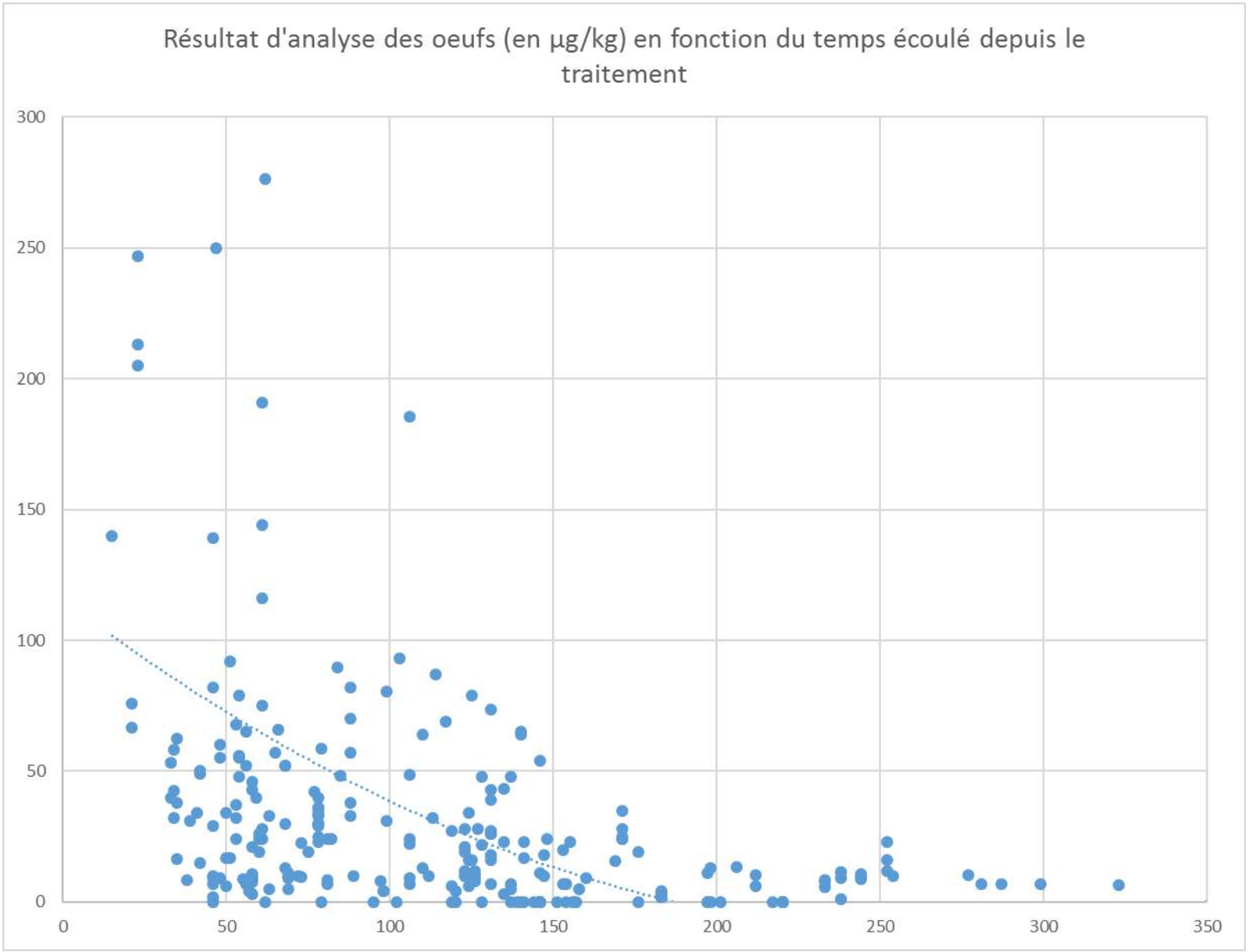
Résultat d'analyse des oeufs (en µg/kg) en fonction du temps écoulé depuis le traitement
300
250
200
150
100
50
0
0
50
100
150
200
250
300
350

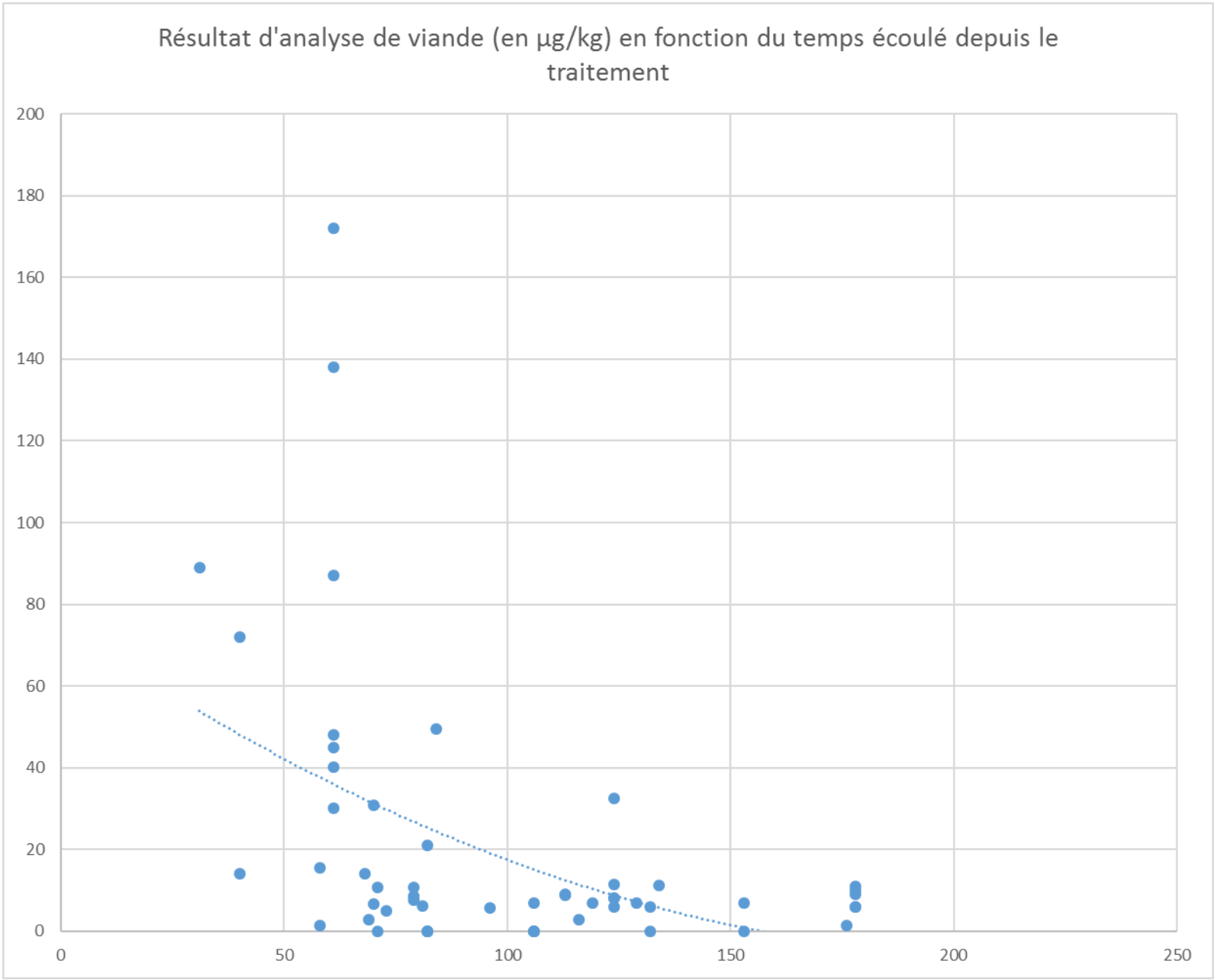
Résultat d'analyse de viande (en µg/kg) en fonction du temps écoulé depuis le traitement
200
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0
0
50
100
150
200
250

- Solution proposée pour les poules contaminées: élimination + indemnité
  - Abattage et destruction
    - sur demande du détenteur (arrêté contrôle AFSCA, art. 6)
    - AFSCA a pris en charge frais opérationnels (réserve de crise)
  - Indemnités pour les animaux abattus, compensations économiques, évacuation du lisier, nettoyage des étables
    - base légale est en rédaction
    - doit être soumis pour approbation à la CE
  - Abattages: 2 pistes
    - abattoir pour poules de réforme
    - firme d'abattage (cf. grippe aviaire)

- Approche pour le nettoyage: développé par le secteur même sur base des expériences avec les premières étables nettoyées
  - Elimination du lisier selon les instructions des Régions
  - Nettoyage à sec pour éliminer un maximum de matériel
  - Démontage et nettoyage séparé du matériel en plastique (système d'abreuvement/nourriture, tapis dans les nids, rabats, …)
  - Au moins 4 fois nettoyage:
    - à l'aide de produits de nettoyage et de l'eau chaude
    - eaux de nettoyage sont collectés et peuvent être répandues dans les champs
  - Protocole d'analyse pour mesurer le taux résiduel de fipronil (en collaboration avec les 2 pratiques vétérinaires avicoles principales)
  - Repeuplement avec des poulettes conformes
  - Déblocage de l'étables sur base des analyses des œufs

- Indemnités
  - Cadre légal devrait être complété vers fin 2017
  - Détenteur devra introduire son dossier avant le 30-04-18 via un guichet unique
  - Compensations possibles
    - frais des analyses réalisées dans le cadre de l'autocontrôle (= factures laboratoires)
    - frais d'abattage et de destruction des animaux
    - frais de destruction des œufs (= factures Rendac)
    - frais de nettoyage des étables contaminées (fix par emplacement)
    - indemnité pour les animaux abattus (système Fonds)
    - indemnité pour les œufs détruits (système Fonds)
    - indemnité pour la perte de valeur d'œufs conformes dû au blocage (marché du frais vs casserie)
    - indemnité pour la période que l'étable reste vide

Perspectives

- Fin de l'incident est en vue
  - Problème est complètement sous contrôle à l'origine (élevages avicoles)
  - Gouvernement a donné des perspectives aux détenteurs touchés quant à des compensations
    - AFSCA contribue en mettant à disposition des fonds de sa réserve
    - dossiers seront traités par le SPF BOSA
- Aspects à évaluer
  - Evaluation interne sera comme d'habitude réalisée
  - Le même exercice devrait se réaliser au niveau du secteur